

L'An DEUX MIL ONZE  
et le Dix SEPT JUIN  
à Dix Neuf Heures Quinze,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

**PRESENTS : Mlle ROUX M -Mme CALLENAERE -BRUGIRARD F. -Mrs PERRIN R - PHILIPPON M- BORDIN P- BUTIN N -CROZET G - COHAS D- G PION- ROUX M**

**Absents ayant donné procuration à :**

**Absents excusés : DURAND G**

**Absents :**

**Secrétaire de séance : M Crozet Guy**

18-2011

*M.DURAND est présent à cette délibération*

**Objet : Elections sénatoriales : élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants**

En application des articles L 283 à L 290-1 du code électoral, Monsieur Perrin, Maire a réuni le conseil municipal de la commune ce vendredi à 19h15. Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection de sénateurs. Il a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire un délégué et trois suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et le dépouillement a eu lieu par les membres du bureau électoral.

**Election du délégué :**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

**Nom et Prénom des candidats et suffrages obtenus :**

PERRIN Raymond : 6

PHILIPPON Marc : 2

PION Gérard : 1

M Perrin Raymond a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat

**Election des suppléants :**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 10  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 5

**Nom et Prénom des candidats et suffrages obtenus :**

PHILIPPON Marc : 7  
CROZET Guy : 7  
DURAND Gilles : 5  
PION Gérard : 4  
BUTIN Nicolas : 3

Mr PHILIPPON Marc a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a déclaré refuser le mandat

Mr DURAND Gilles a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a déclaré refuser le mandat

Mr CROZET Guy a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat

*Le maire constatant le refus de deux suppléants après la proclamation de leur élection, a procédé à une nouvelle élection...*

**Résultat du 2<sup>nd</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 10  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 9

**Nom et Prénom des candidats et suffrages obtenus :**

BUTIN Nicolas : 7  
ROUX Maryline : 5  
BRUGIRARD CALLENAERE Floriane : 3  
BORDIN Patrick : 2  
COHAS Didier : 1

Mr BUTIN Nicolas a été proclamé élu au 2<sup>nd</sup> tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat

Mr ROUX Maryline a été proclamé élu au 2<sup>nd</sup> tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat

Le procès verbal, dressé et clos, le vendredi 17 juin 2011 à vingt heures vingt minutes, en triple exemplaires a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

**19-2011**

**Objet : Bâtiment communal : Préau couvert : choix des artisans pour le lot 4 électricité**

Par une délibération du 22 mars, le conseil municipal a décidé de prévoir la construction d'un préau couvert, afin de permettre aux associations, restaurateurs, familles, touristes...de profiter d'un abri lors de l'organisation de leur manifestation.

A cette fin, une procédure adaptée a été lancée pour recueillir différentes propositions de prix pour la réalisation de ce projet.

Par une délibération du 18 mai 2011, le conseil municipal a décidé de rendre infructueux le lot 4 et de faire une nouvelle consultation pour ce lot

La commission bâtiment a établi une grille d'analyse des offres après cette nouvelle consultation. Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de la commission et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante :

-Lot 4 : Electricité: Entreprise EMGT pour un montant de 1540.00 € HT

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

1/ approuve cette attribution

2/ et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer toutes les pièces relatives au marché et constate que le financement est prévu au BP 2011

**20-2011**

**Objet : ADMR : demande de subvention**

Monsieur le Maire relate à son conseil le courrier reçu de Mme La Présidente de L'ADMR (section locale) concernant une demande de subvention. Ainsi, il lui demande de statuer sur cette sollicitation.

Ouï l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- ADMR : 60.00€

**21-2011**

**Objet : Réserve foncière : achat de terrain appartenant à M COUAVOUX Pierre Marie**

Afin d'agrandir la réserve foncière de la commune et de garantir une meilleure sécurité autour de la salle des fêtes en créant un parking, le conseil municipal a décidé de solliciter M COUAVOUX Pierre-Marie pour sa parcelle C 419 mitoyenne à celle de la salle.

M COUAVOUX a donné un accord de principe pour céder cette parcelle au prix de 10 000.00€.

Monsieur le Maire s'est assuré auprès des services de la DDT et du Conseil Général que la création du parking est possible.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à son conseil de valider cet achat de terrain.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide :

- d'acheter la parcelle de terrain C 419 à M COUAVOUX Pierre Marie au prix de 10 000.00€
- charge Monsieur Le Maire de contacter l'étude Maître Bonnefoy pour établir un acte de vente et lui donne tout pouvoir pour signer les documents nécessaires.

**Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,**

Objet des délibérations
18-2011 : Elections sénatoriales : élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants
19-2011 : Bâtiment communal : Préau couvert : choix des artisans pour le lot 4 électricité
20-2011 : ADMR : demande de subvention
21-2011 : Réserve foncière : achat de terrain appartenant à M COUAVOUX Pierre Marie

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
<b>BORDIN PATRICK</b>		
<b>BUTIN NICOLAS</b>		
<b>CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE</b>		
<b>COHAS DIDIER</b>		
<b>CROZET GUY</b>		
<b>DURAND GILLES</b>		Présent uniquement pour la N° 18-2011
<b>PHILIPPON MARC</b>		
<b>PION GERARD</b>		
<b>ROUX MARYLINE</b>		
<b>PERRIN RAYMOND, Maire</b>		